

L'Alambic



MOT DU MAIRE

Chers Segonzacaises et Segonzacais,

Je profite de cette nouvelle version du Petit Alambic pour vous remercier chaleureusement de la confiance que vous m'avez accordée ainsi qu'à mon équipe lors des dernières élections municipales.

Déjà 4 mois.

Notre tâche est importante, mais nous sommes motivés et déterminés pour agir au service de notre belle commune.

Vous avez déjà pu constater que de nombreux travaux sont effectués (nettoyage et propreté, chemins ruraux, aménagement sécuritaire de voies, écoles dynamisées...).

Le programme est loin d'être terminé. Nos services sont à pied d'œuvre, aussi bien techniques, qu'administratifs, et je tiens à leur apporter toute ma confiance.

Le mot d'ordre reste la proximité, la sérénité et le lien, éléments indispensables à une réussite locale.

Notre présence sur le territoire est active, et nous restons à l'écoute de tous nos citoyens en nous efforçant de répondre aux attentes de manière satisfaisante.

Nous souhaitons que notre commune retrouve un nouvel élan et surtout une sérénité. Le bien vivre ensemble doit être dans tous les esprits.

Les premiers rayons de soleil arrivent avec les festivités de cet été, trail de la Grande Champagne, festival des Majorettes ... La frairie aura lieu le premier week-end d'août avec à la clef un programme ambitieux et nous nous en réjouissons.

La commune aura le plaisir d'accueillir au complexe des Distilleries le congrès Départemental des Sapeurs-pompiers en septembre et cela nous honore.

Les associations actives et dynamiques ont tout le soutien de la municipalité.

Concernant les projets structurants à venir, une plaine de jeux verra le jour courant 2025 et nous l'espérons répondra aux attentes de nos adolescents, mais plus largement à l'ensemble de la population. Les établissements scolaires, le centre de loisirs, les clubs sportifs et tous les citoyens pourront s'approprier le site pluridisciplinaire et intergénérationnel.

Une réflexion importante est menée sur notre patrimoine bâti et notamment la requalification de notre beau complexe des Distilleries.

Encore merci pour votre soutien.

Mon équipe se joint à moi pour vous souhaiter un très bel été, qu'il vous comble de joie et de bonheur.

DATES A NOTER

Trail Grande Champagne :

29 juin

Spectacle de Danse :

29 juin - 20h30

Association K'Danse

Festival des Majorettes :

7 juillet

Tournoi de Tennis :

Du 12 au 21 juillet

3 coups de Jarnac :

Du 23 juillet au 10 août

Segonzac en fête :

Du 2 au 5 août

Forum des associations :

31 août

Congrès Départemental des

Pompiers :

14 septembre

Journées du Patrimoine :

21 et 22 septembre

Composition du conseil

Monsieur le Maire est membre de droit à l'ensemble des commissions

COMMISSIONS

**Aménagement
du territoire
Patrimoine**

Enfance Jeunesse

**Vie Associative
Vie Culturelle
Communication**

**Finances
Vie Économique**

Élus en charge des commissions

Jean-François Barny
Patrick Descarsin
(Bâtiments)
Léa Laurichesse
(Voirie)

Laure Hérault

Thomas Martin
Léa Laurichesse
(Vie Culturelle et
Communication)

Clémence Seguinot
Patrick Descarsin
(Finances)
Etienne Hosteing
(Vie Économique)

Membres

- Laure Hérault
- Clémence Seguinot
- Marina Barbot
- Nastasia Belin
- Clarisse Brodu Noël
- Karine Michelet
- Vincent Rumeau
- Romain Gillardeau

- Nathalie Guerbé
- Marina Barbot
- Muriel Bonnaud
- Clarisse Brodu Noël
- Patrick Descarsin
- Vincent Perrin
- Wesley Deret

- Karine Michelet
- Vincent Rumeau
- Régis Armand
- Romain Gillardeau

- Nastasia Belin
- Marina Barbot
- Nathalie Guerbé
- Laure Hérault
- Patrick Descarsin
- Vincent Perrin
- Thomas Martin
- Wesley Deret

Des commissions complémentaires ont été créées afin de travailler sur les sujets suivants :

- Sécurité - Prévention routière (Laurent Georges)
- Sport (élu en charge : Vincent Rumeau)

Des groupes de travail (ou "sous-commissions") existent également sur les sujets suivants :

- Embellissement
- Plaine de jeux
- 8 rue Millardet

Élus communautaires :

- Laurent Georges
- Léa Laurichesse

Le Conseil Municipal

9 février
Mise en place du
nouveau conseil municipal

16 février

- Membres du CCAS

Le CCAS, administré par un conseil d'administration, est composé du maire président de droit, de membres élus parmi le conseil municipal, et de membres nommés parmi des personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune. Monsieur le Maire propose de retenir 5 membres élus et 5 membres nommés.

- Points sur les projets en cours

Plaine de jeux : Pour rappel le 18/09/2023 le conseil municipal validait le projet de création de plaine de jeux naturelle intergénérationnelle et inclusive projet porté et élaboré avec le CMJ conseil municipal des jeunes en collaboration avec le CAUE.

Le 20/12/2023 l'avant-projet était validé par l'assemblée délibérante pour un montant global estimatif HT de 565 648€

Immeuble 8 rue Millardet : Pour rappel le conseil municipal actait en septembre 2023 la décision de réhabiliter l'immeuble situé 8 rue Millardet et de créer 4 appartements de type T2 et T4.

Le 10 janvier 2024 l'assemblée délibérante validait l'avant-projet pour un montant HT de 590 394€ majorés des frais de raccordements aux réseaux.

Afin de réfléchir à l'avenir de ces projets M. le Maire propose de créer 2 commissions de travail.

- Charte réseaux sociaux

M. le Maire propose de créer une charte d'utilisation des réseaux sociaux de la ville. Cette charte d'engagement permettra de poser un cadre d'utilisation des réseaux sociaux, de rappeler la réglementation en vigueur et de privilégier certaines valeurs pour tous les utilisateurs

Les comptes-rendus complets sont disponibles et téléchargeables sur le site : www.segonzac.fr - Rubrique "vie municipale".

NB: Les comptes-rendus sont mis en ligne après validation lors de la séance de conseil du mois suivant.



Le Conseil Municipal

18 mars

- **Commission sécurité - prévention routière**

La commission « sécurité routière » a pour mission de réfléchir aux problèmes liés à la circulation routière sur la commune et aux aménagements et modifications envisageables pour améliorer la sécurité des usagers.

La circulation en centre bourg mais également les nombreux hameaux traversés par les départementales, la mise en place de voie partagée ou apaisée, la création de piste cyclable sont des sujets qui soulèvent de nombreuses questions et problématiques.

Aussi M. le Maire propose de créer une commission sécurité prévention routière qui viendrait renforcer sur des sujets de sécurité la commission aménagement du territoire et pourrait piloter des actions de prévention auprès des administrés (établissements scolaires, club des aînés ...)

- **Comités consultatifs**

Le comité consultatif est une instance consultative qui s'interdit toute forme de prosélytisme sur le plan politique syndical et religieux. Il peut être consulté par les élus et doit répondre aux sollicitations de la municipalité pour donner son avis et contribuer à la réflexion dans des domaines donnés.

M. le Maire propose au conseil de créer des comités consultatifs dans les domaines suivants : enfance-jeunesse / communication / vie économique / voirie - bâtiments

Il propose de rédiger une charte qui encadrera le fonctionnement des comités consultatifs. Un appel à candidature fera suite à la décision de l'assemblée délibérante.

- **Compte administratif**

La collectivité établit chaque année 2 documents comptables à savoir le budget primitif (prévisionnel) et le compte administratif (document reprenant le réalisé de l'année civile).

Le trésorier produit chaque année le compte de gestion (reprenant le réalisé de l'année civile) qui doit être en tout point conforme et identique au compte administratif de la collectivité.

Résultat de clôture : 1 458 810,02 €

Il est proposé pour le budget 2024 de reporter en section de fonctionnement l'excédent constaté de 1 458 810,02€, de reprendre en section d'investissement l'excédent de 643 873,19€ mais également le besoin couvrant le déficit d'investissement appelé l'affectation pour 74 663,04€ (718 536,23€ - 643 873,19€).

- **DUP (déclaration d'utilité publique) parcelle AM48 rue Ravaz**

La commune par délibération en date du 10/01/2022 décidait de se porter acquéreur de la parcelle AM48 en partie à hauteur de 600m². Cette parcelle propriété de l'ancienne coopérative agricole devait accueillir le projet communal et 2 autres projets, portés par des particuliers. Ce projet global faisant suite à un accord verbal amiable, le conseil municipal renonçait alors à son droit de préemption. La décision de la municipalité n'a pu aboutir et les négociations suite à l'intervention d'un médiateur de justice n'ont pas été concluantes. Aussi le conseil municipal actait par délibération du 13/06/2022 une DUP et sollicitait les services de la Préfecture.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 12 voix pour et 4 abstentions décide d'abandonner la procédure de DUP.

Le Conseil Municipal

11 avril

Conseil en présence de Monsieur Daney, Conseiller aux décideurs locaux des services de la trésorerie de Cognac qui accompagne la collectivité dans le domaine des finances et l'élaboration des budgets 2024.

- Vote des taux fiscalité directe

Pour rappel les taux votés en 2023 étaient de :

- Taux taxe foncière sur les propriétés bâties : 45.38% (correspondant au 22.49% du taux communal majoré des 22.89% du taux départemental)
- Taux taxe foncière sur les propriétés non bâties : 52.22%
- Taux de taxe d'habitation : 11.24%

Le conseil municipal après en avoir délibéré valide les taux de 45.38% TFB, 52.22% TFNB et 11.24% TH 2024.

- Vote du budget principal

Sur le principe de la sincérité M. DANÉY explique que le budget est proposé **à l'excédent à hauteur de 160 000.00€** car cette recette ne fait ni besoin en section de fonctionnement ni en section d'investissement.

L'assemblée délibérante à l'unanimité des membres présents vote le budget 2024 proposé comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Recettes
3 553 714.02€	3 713 714.02€
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes
2 784 120€	2 784 120€

- Programme voirie 2024 et AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage) Grand Cognac

Les membres de la commission aménagement du territoire proposent d'engager pour l'année 2024 les travaux de voirie « enrobé, bi-couche, et borduration » suivants :

- Rue du Maine Frappin borduration : 2 469.60€
- Ardillier à Garancille (busage fossé) : 6 810.00€
- carrefour rue Ravaz/Stade (borduration) : 1 498.56€
- Lotissement la Gonchère (bicouche) : 4 320.00€
- Rue de Mazotte (borduration) : 9 396.72€
- rue de Mazotte (enrobé) : 8 967.00€
- Rue Viala – carrefour rue Gourry (busage) : 4 975.68€
- Rue du Peu (borduration) : 931.00€
- Rue Bois Clavaud : 3 820.50€

Le conseil après délibération valide le programme investissement voirie 2024 pour un montant TTC de 43 189.36€ et autorise M. le Maire à conventionner avec Grand Cognac dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage et l'indemnité de 500€ s'y rapportant.

Le Conseil Municipal

13 mai

- Présentation règlement de l'assemblée pour validation

M. Le Maire indique que la proposition de règlement reprend le règlement existant avec l'ajout de 2 articles complémentaires (articles 29 et 30) portant sur le droit d'expression des élus minoritaires au sein du conseil municipal et l'obligation de confidentialité. Le conseil valide ces modifications et adopte à l'unanimité des membres présents le règlement intérieur.

- Acquisition ensemble immobilier virage de Biard

La propriété cadastrée M 1366-1367-379-1083 et 381 à Biard est en vente. Cet ensemble immobilier situé au cœur des virages de Biard et bordant la départementale RD24 subit régulièrement des sinistres de par la dangerosité des virages et l'emplacement du bâti existant.

La propriété regroupe un ensemble immobilier vétuste et inhabité depuis plusieurs années avec certaines parties en friche. Néanmoins une annexe est louée.

Les services du Département sont très favorables à l'acquisition de cette propriété par la collectivité et souhaitent engager rapidement une étude pour un aménagement sécurisé du site.

Aussi la commune souhaite se porter acquéreur de l'ensemble immobilier au prix de 100 000€ (hors frais de notaire).

Mme BARBOT Marina s'interroge sur le devenir des locataires. M. DESCARSIN répond que les personnes sont informées de la vente, que compte tenu du déroulé de l'opération la collectivité pourra proposer ces personnes à la location de la résidence intergénérationnelle de LOGELIA. Il précise également que cet ensemble immobilier ne peut faire l'objet d'un droit à préempter car il n'est pas situé dans un zonage le permettant.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents valide l'acquisition de la propriété cadastrée M 1366-1367-379-1083 et 381 et mandate M. le Maire à l'exécution de cette décision.

- Subventions 2024

JSS Grande Champagne 2 000€

Vélo Club VCOC 1 600€

Aventure Running 3 200€

Accolade EVS 9 300€

- Licence 4 location (tarif - contrat)

La commune est propriétaire d'une licence 4 dont le siège social est affecté aux salles municipales. Cette licence permet de vendre des boissons alcoolisées de plus de 18°. Si la licence n'est pas exploitée elle disparaît de fait. L'utilisation d'une licence 4 est soumise à obtention d'un permis d'exploiter. Ce permis ne peut être délivré à un élu (article R2221-11 et R2221-21 du CGCT).

Actuellement la collectivité ne dispose pas d'agent ayant un permis d'exploiter mais la situation sera régularisée courant mai 2024 (1 agent formé)

La licence 4 de la commune est utilisée essentiellement à l'occasion de 2 manifestations annuelles. Les 2 associations disposent en leur sein d'une personne ayant un permis d'exploiter.

Il faut désormais que la licence soit exploitée soit en régie ou fasse l'objet d'une location.

Le conseil décide de louer la licence 4 de la commune au prix forfaitaire de 50€ par manifestation aux associations locales titulaire d'un permis d'exploiter.

EN BREF

ACTIONS DE TERRAIN

*Reprise et réfection des chemins
Entretien du cimetière
Nettoyage de la place et de ses abords*



*Intervention de Jessy Chapus au
lycée Claire Champagne sur la
primo délinquance*

ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

*Installation de la
structure de jeux*



CÉRÉMONIES

19 mars

*Hommage aux
victimes civiles et
militaires de la
guerre d'Algérie,
ainsi que des
combats au Maroc et
en Tunisie.*



8 mai

*79ème anniversaire de la fin de la
Seconde Guerre mondiale.*



ÇA BOUGE DANS VOTRE COMMUNE

Brin d'aillet au
Cercle des amis du temps libre



Tournage d'Echappées Belles
(France 5)



Lancement du parcours de
réalité virtuelle



1er salon des auteurs et des
artistes

Repas de la FNACA



Réunion annuelle
des associations

HOMMAGE

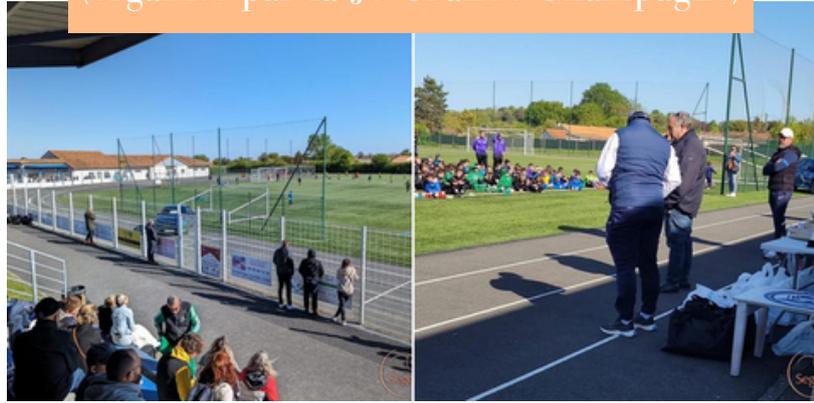
Monsieur Gilles Bernard, Président du GREH (Groupement de Recherches et d'Etudes Historiques), agrégé de géographie et expert en topographie nous a quitté en mars. Figure incontournable du Cognac, nous le remercions pour ses nombreux travaux, recherches et écrits sur le Cognac et sa région.

ÇA BOUGE DANS VOTRE COMMUNE



Nouvelle fresque à l'école primaire

Tournoi de Grande Champagne (organisé par la JS Grande Champagne)



Veillée intergénérationnelle



Fête de la musique par le Gueuleton et le Tennis Club



En collaboration avec l'agglomération



Pour le bon fonctionnement de votre équipement et la qualité de votre compost, merci de respecter ces quelques consignes.

JE METS CE QUI SE COMPOSTE

- Coquilles d'œufs écrasées
- Epluchures de fruits et légumes
- Petits restes : pain, pâtes, croûtes de fromage...
- Peaux de fruits et fruits abîmés
- Essuie-tout
- Fleurs fanées
- Marc de café - filtre, sachets de thé
- Coquilles de noix et noisettes broyées

JE NE METS PAS

- Coquillages
- Plats cuisinés, viande et poisson crus
- Litière
- Coussins, serviettes hygiéniques
- Emballages, sacs en plastique
- Tontes, petits branchages, balles de haie, branches

A NOTER
Fractionnez vos apports en petits morceaux

1. Triez vos biodéchets selon les consignes
2. Videz le bioseau dans le composteur en étalant les déchets
3. Recouvrez les déchets de broyat
4. La collectivité organise le reste grâce à des partenaires

- Lieux de compostage communaux :**
- Crèche (rue du Stade)
 - MSA des Charentes (rue Pierre Viala - dans la cour intérieure)
 - Petit Parc (rue Gaston Briand)
 - Parc des Petites Cagouilles (rue Pierre Gourry)

ESPACE D'EXPRESSIONS

L'article L. 2121-27-1 dispose que "dans les communes de 1 000 habitants et plus, lorsque des informations générales sur les réalisations et sur la gestion du conseil municipal sont diffusées par la commune, un espace est réservé à l'expression des conseillers élus sur une liste autre que celle ayant obtenu le plus de voix lors du dernier renouvellement du conseil municipal ou ayant déclaré ne pas appartenir à la majorité municipale",

Afin de respecter ce droit, cet espace est dédié aux élus qui souhaitent s'exprimer et issus des listes "Ensemble pour Segonzac" et "Segonzac 2024".

Ces pages permettront aussi, de manière ponctuelle, de donner la parole à des citoyens et/ou à des agents de la commune.

REMERCIEMENTS ET ENGAGEMENTS DE VOTRE GROUPE « ENSEMBLE POUR SEGONZAC »

Chers Segonzacais, Segonzacaises,

Nous souhaitons tout d'abord remercier chaleureusement nos électeurs pour la confiance qu'ils nous ont accordée lors des dernières élections municipales. Grâce à votre soutien, nous avons été élus avec trois sièges au sein du conseil municipal pour Marina BARBOT, Régis ARMAND et Muriel BONNAUD.

Le 9 février 2024, le conseil municipal s'est installé, et nous avons voté pour l'élection du Maire. Nous n'avions aucune raison de nous abstenir, car notre objectif commun est de travailler de manière constructive, dans un climat de confiance, et dans l'intérêt de tous les Segonzacais. Nos priorités étant similaires, il était logique de soutenir cette élection pour avancer Ensemble pour Segonzac. Cependant, lors de l'élection des quatre adjoints, nous avons choisi de nous abstenir. Durant toute la campagne, la majorité actuelle a insisté sur l'importance de travailler ensemble, affirmant qu'aucune porte ne nous serait fermée. Nous avons donc espéré une ouverture concrète, telle qu'une proposition d'un poste d'adjoint ou de conseiller délégué. Malheureusement, cela n'a pas été le cas. C'est regrettable, car cette majorité reproduit ici un schéma qu'elle avait pourtant critiqué auparavant.

Au sein du conseil municipal, nous nous engageons activement dans plusieurs commissions de travail.

Deux projets de la précédente mandature ont été abandonnés, tels que la procédure de DUP pour la parcelle de l'ancienne coopérative agricole rue Ravaz et la réhabilitation de l'immeuble 8 rue Millardet. Nous nous réjouissons de la continuité d'un grand nombre de projets, notamment l'aménagement de la Plaine de Jeux pour les adolescents, un dossier initié avec le Conseil Municipal des Jeunes animé par Marina.

Notre devise durant la campagne était "Vous servir avec le sourire". Nous constatons avec satisfaction que nos agents municipaux sont aujourd'hui souriants et détendus, témoignant d'une atmosphère de travail sereine. La nouvelle majorité a su prendre en compte le bien-être au sein des services, et nous ne pouvons que nous en féliciter.

Bien que nous soyons dans la minorité, nous souhaitons être un groupe constructif. Dès notre installation, nous avons mis l'accent sur notre volonté de participer activement aux débats et questionnements, et de manifester notre désaccord lorsque nécessaire, toujours dans le but de servir au mieux les intérêts des Segonzacais.

Ensemble pour Segonzac,
Marina BARBOT - Régis ARMAND et Muriel BONNAUD

Segonzacaises, Segonzacais,

Nous constatons avec satisfaction la continuité de certaines actions engagées par la précédente municipalité :

- La visite virtuelle est officiellement disponible à tout public ;
- Le portail de l'école maternelle vient d'être posé récemment ;
- Les travaux au cimetière (végétalisation, ossuaire) ont été achevés.

Nous nous félicitons aussi de la prise en compte dans le PLUi de notre proposition d'emplacement réservé sur les virages de Biard, préalable à leur mise en sécurité.

Nous sommes heureux que les travaux programmés depuis plusieurs années par l'entreprise TESSENIER, dans la zone d'activités des Malestiers, aient enfin démarrés.

Nous ne pouvons que complimenter les 3 agents recrutés par les élus précédents pour leur investissement qui a permis d'engager des travaux de nettoyage et de propreté dans le centre bourg et dans les villages.

Nous sommes fiers, malgré une campagne marquée par la désinformation permanente et dénonçant une situation financière soi-disant préoccupante, de transmettre un résultat 2023 particulièrement sain dégageant un excédent de 1 458 000€ et une capacité d'autofinancement de 17%. Cette bonne santé financière a d'ailleurs été soulignée par le conseiller aux décideurs locaux M. DANEY (anciennement dénommé trésorier), lors du conseil municipal du 11 avril 2024 (sic) « Le taux d'endettement de la commune est très mesuré et celle-ci dispose d'une belle capacité d'autofinancement due notamment à l'apport de revenus locatifs conséquents ».

Wesley DEREY

PAROLE D'AGENT - JESSY CHAPUS, POLICIÈRE MUNICIPALE

Chers Segonzacais et Segonzacaises,

C'est une nouvelle page qui se tourne dans ma carrière de Policier Municipal et c'est avec regret que je quitte la collectivité pour d'autres horizons. Durant mes presque cinq années de présence, j'ai été accueillie avec beaucoup de bienveillance.

J'ai eu l'occasion d'accueillir de nouveaux arrivants et le privilège d'accompagner certains administrés jusqu'à leur dernière demeure.

Je pars en laissant de beaux projets en évolution sur la commune qui vont, j'en suis certaine, se concrétiser avec le temps.

Mon évolution professionnelle et la possibilité de mener des projets de plus grandes envergures me font faire ce choix difficile aujourd'hui.

Je tiens à remercier la collectivité pour m'avoir fait confiance en me recrutant en 2019 et à la municipalité actuelle pour m'avoir permis d'engager des projets portant sur la sécurité routière ainsi que la primo délinquance et ainsi de "laisser ma patte" sur des projets qui me tenaient à cœur. Je remercie également l'ensemble de mes collègues administratifs, techniques et scolaires pour leur aide, leur soutien et leur affection.

Pour finir, je remercie les Pompiers et la Gendarmerie, collaborateurs du premier jour pour les interventions communes effectuées sur le territoire en toute confiance.

Je souhaite à mon futur collègue le même accueil chaleureux que j'ai pu recevoir à mon arrivée. Merci à tous pour tout ce que nous avons pu nous apporter mutuellement et peut-être au revoir avec plaisir.



L'ensemble du Conseil remercie Jessy Chapus pour son investissement et lui souhaite le meilleur dans ses projets à venir !

Infos

 Segonzac



Emmanuelle Brisson

Habitante de Segonzac depuis 2011, je souhaite tisser des liens de confiance et de proximité à travers ma nouvelle activité qui est : Mandataire pour un courtier en assurance.

Je recherche donc pour mes clients les meilleures offres du marché en terme d'Assurance emprunteur, de Mutuelle (Travailleurs Non Salariés, Sénior, ...) et de Prévoyance aussi bien pour les particuliers que pour les professionnels.

N'hésitez pas à me contacter au 06.78.82.27.11 ou par mail: emmanuelle.brisson@assentis.fr

MAIRIE DE SEGONZAC

**2 place Pierre Frapin
16130 SEGONZAC**

05 45 83 40 41

mairie@segonzac.fr

HORAIRES

Lundi : 13h30 - 17h30

Mardi à Vendredi :
9h - 12h et 13h30 - 17h30

www.segonzac.fr

PERMANENCE DE VOS ÉLUS :
Tous les samedis matins de 10h à 12h
(sauf en aout)



Un cabinet de kinésithérapie va ouvrir à l'automne prochain. Plus d'informations à venir dans votre prochain bulletin municipal !

Suivez l'actualité de votre commune sur les réseaux (déjà 700 abonnés depuis février)



Responsable de la publication : Laurent Georges
Conception et rédaction : Commission communication
Crédit photo : Léa Laurichesse - Thomas Martin
Distribution : Conseillers Municipaux
Impression : Imprimerie Deplanque
Tirages : 1200 exemplaires

**ÉLECTIONS
LÉGISLATIVES**



30 Juin 2024

7 Juillet 2024